

DEC221102DR17

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu Leprince pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), dont la directrice est Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Matthieu Leprince, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu Leprince, délégation est donnée à M. Pascal Le Floc'h, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu Leprince et de M. Pascal Le Floc'h, délégation est donnée à M. José Pérez Agúndez, cadre de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 10/03/2022

La directrice d'unité

Gaëlle GUEGUEN-HALLOUET

